|  |
| --- |
| **QUELLES AIDES POSSIBLES POUR PARTICIPER AU FINANCEMENT D’UN VOYAGE SCOLAIRE ?** |

Il existe différentes aides financières que vous pouvez solliciter pour régler en partie, le coût d’un voyage scolaire.

Ces aides sont généralement soumises à des conditions de revenus et/ou de situation familiale.

**Les aides du Conseil Départemental**

Il faut pour cela vous adresser à l’assistante sociale de votre secteur/ ou quartier.

Si vous ne connaissez pas ses coordonnées, selon le secteur où vous habitez, vous pouvez joindre le :

**04.83.95.14.39 ou 40 ou 41**

**04.83.95.14.31 ou 32 ou 33**

**Les aides de la CAF**

Si vous êtes allocataire de la CAF du VAR (c’est-à-dire, si vous percevez déjà des allocations familiales et que vous avez un numéro allocataire) vous pouvez bénéficier d’une aide de la CAF.

Vous pouvez la demander en vous adressant directement à la CAF (en sollicitant un RDV par téléphone au **0810.25.83.10**), ou par le biais de votre assistante sociale de secteur.

**Le Fond Social du collège**

Vous pouvez solliciter une aide auprès de la Commission du Fond Social en vous adressant au collège.

Les dossiers sont à retirer et à ramener auprès de l’intendance.

L’assistante sociale du collège, **Mme BOY**, siège à la Commission. Pour toute information, vous pouvez joindre Mme BOY en appelant le collège au :

**04.94.91.77.00**

**Comité d’Entreprise, COS….**

Pensez à vous renseigner auprès de votre employeur. Certaines entreprises bénéficient d’un Comité en interne, ou cotisent auprès d’un organisme collecteur (type COS) qui peuvent délivrer des aides financières.

**Dans tous les cas, il faut prendre ces renseignements à l’avance car les délais pour étudier les demandes peuvent être longs (parfois plusieurs semaines), et certaines aides sont payées directement à l’établissement, et à condition que la facture ne soit pas acquittée.**

**N’hésitez pas à vous renseigner.**

**Toulon, le 08.12.16**